

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1833

29 août 2007

SOMMAIRE

ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar	87971	Matrox Holding A.G.	87957
Apollo Rom (EU) S.à r.l.	87958	Metreco Seaways S.A.	87938
Ascania I Holdings S.à r.l.	87939	M.H.C. Distribution S.A.	87971
ASSOR (Lux) S.A.	87938	M.H.C. Distribution S.A.	87970
Banking Services Luxembourg S.à r.l.	87965	M.H.C. Distribution S.A.	87971
BBD S.A.	87939	Motech S.à r.l.	87938
Business Team S.à r.l.	87977	Munchen Minor Capital S.à r.l.	87978
Cable & Wireless Global Card Services S.A.	87955	NEThave Investments Holding S.à r.l.	87970
Canetto Participations Luxembourg S.A.	87980	Ottaviani Holding S.A.	87971
CanLux AB Investments One S.à r.l.	87956	PA Investments S.A.	87954
Capital at Work Int'l S.A.	87953	Pantsula S.à.r.l.	87965
Cardoso & Fils Constructions S.à r.l.	87980	Paro S.A.	87981
Chester Opportunity	87978	Pollux Shipping S.A.	87957
Chester Opportunity	87978	Privalux Management S.A.	87969
Chester Opportunity	87980	Q.A.T. Investments S.A.	87955
Chester Opportunity	87955	Red Valley (Luxembourg) S.à r.l.	87956
Cribis Holding S.A.	87981	Robertson Finance & Co Holding S.A. ...	87953
Development Portisco S.A.	87954	Sabian Properties S.A.	87969
Dungog S.à r.l.	87972	SB Investment S.à r.l.	87968
Electrabel Finance and Treasury Management	87968	SL Munchen Minor Capital S.à r.l.	87978
Etablissements Locanord S.A.	87961	SunGard Systems Luxembourg S.A.	87969
European Business Management S.A.	87970	Tanit Investissements S.A.	87969
Fox International S.A.	87956	Tractebel Cash Management Services ...	87968
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	87958	Tractebel Cash Management Services ...	87968
Guyana Holding S.à r.l.	87982	Transmideast S.A.	87960
Immo-Toitures S.à r.l.	87980	Transports Machado Afonso s.à r.l.	87972
International Moco Services S.A.	87959	Universal (EU) S.à r.l.	87959
Invest Hotels Holding S.A.	87960	Universal (US) S.à r.l.	87959
Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A.	87954	Vicente S.à r.l.	87972
Lexpax S.à.r.l.	87957	Vitol Holding II S.A.	87939
		VVR	87970
		WestLB Lease Finance Limited	87961
		World Directories S.à r.l.	87956
		WP IX LuxCo I S.à r.l.	87966

Motech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Simon Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 113.449.

—
Extrait de la convention de cession de parts datée du 22 mars 2007

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 22 mars 2007, Monsieur Patrick Van der Stighelen, demeurant à Liststraat 25/A, B-1910 Kampenhout (Belgique) a transféré 8 parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 8 parts sociales d'une valeur de 125,00 € chacune, à Monsieur Marcel Damasio demeurant à 14, rue Neuve, F-57190 Florange (France).

Ainsi les parts de la société à responsabilité limitée MoTech S.à.r.l. sont réparties de la manière suivante:

	Parts
Monsieur Patrick Van der Stighelen:	42
Madame Stéphanie Cardillo:	50
Monsieur Marcel Damasio:	8

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2007.

Pour la société

P. Van der Stighelen

Le gérant

Référence de publication: 2007085627/565/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

ASSOR (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 46.260.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2006

M. Romain Déchelette, administrateur de la société, a été révoqué avec effet au 11 avril 2005.

Pour la société

PKF FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007085628/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Metreco Seaways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.566.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METRECO SEAWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007085645/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06964. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 43.512.

Il résulte des résolutions circulaires de l'actionnaire unique prises en date du 16 février 2007 que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de M. Robert Finch, domicilié au 36, Marryat Road, SW19BD, Wimbledon, Londres, Royaume-Uni, de sa fonction d'administrateur A de la Société avec effet au 16 février 2007;

2. Nomination de M. Russell Hardy, domicilié au 4, Kinsella Gardens, Camp Road, Wimbledon, Londres, SW194UB, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur A pour une période de trois ans, avec effet au 16 février 2007, soit jusqu'au 16 février 2010;

3. Prolongation du mandat des Messieurs

Roland Favre, domicilié au 1 Chemin du Lulasse, 1253 Vandoeuvres, Suisse, en tant qu'administrateur A de la société pour une période de trois ans, soit jusqu'au 16 février 2010;

Hui Meng Kho, domicilié au 886 Coronation Road West, 269299 Singapore Malaisie, en tant qu'administrateur A de la Société pour une période de trois ans, soit jusqu'au 16 février 2010;

4. Nomination de KPMG AUDIT en tant que commissaire aux comptes pour une période d'un an, soit jusqu'au 16 février 2008, pour auditer les comptes de la Société et ses comptes consolidés pour l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. W.J.J. Welman
Administrateur B

Référence de publication: 2007085629/683/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Ascania I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.604.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 mai 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et Monsieur Richard Johnson, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Monsieur Richard Johnson, né le 4 décembre 1963 à Taunton, Royaume-Uni, avec adresse au 15, Highbury Terrace, Londres, N5 1UP, Royaume-Uni, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCANIA I HOLDINGS S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007085630/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

BBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 129.791.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of June,
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands with registration number 325948, having its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; and

2) STANZA SERVICES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands with registration number 325949, having its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

both here represented by Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of two proxies given on June 29, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties («the Appearers»), represented as stated here above, have decided to form amongst themselves a joint stock corporation (*société anonyme*) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a *société anonyme*:

Chapter I. Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a joint stock corporation (*société anonyme*) called BBD S.A. («the Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10).

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Objects.

3.1 The objects of the company are to conduct the following activities:-

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever (without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies), in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration. Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Capital. The Company has an issued capital of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) Euro divided into three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred (EUR 100.-) Euro each, which have been fully paid up in cash.

Art. 6. Changes in Share Capital. The issued capital may be increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

Art. 7. Shares.

7.1. At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2. Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

Art. 8. Transfer.

8.1 Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:-

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II General Meetings - Administration and Supervision

Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»).

9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the first Monday in the month of June each year at 11h00.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4 (a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record -

- i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
- ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

Art. 10. Powers of General Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 11. Extraordinary General Meeting. A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

Chapter III Board of Directors and Commissaire

Art. 12. Directors.

12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 13. Board Chairman and Vice Chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 14. Board Meetings.

14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

Art. 15. Powers of the Board.

15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Resolutions of the Board.

16.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.

17.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2 If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4 The Company will be bound in all circumstances by the single signature of any Director or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

Art. 18. Directors' interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 19. Indemnity and Responsibility.

19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including traveling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3

(a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage: -

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 20. Commissaire.

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a «réviseur d'entreprises» to be appointed by the General Meeting from the members of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire. The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 22. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on 1st January in each year and end on the last day of December of the same year.

Art. 23. Financial Statements.

23.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 24. Adoption of Accounts.

24.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 25. Appropriation of Profits.

25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

Art. 26. Interim Dividends. Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V Dissolution and Liquidation

Art. 27. Dissolution. The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI General

Art. 28. Applicable Law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and end on the last day of December 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the Appearers undertook to subscribe for the following shares:

	Shares
1. the aforementioned PALLISTER HOLDINGS LIMITED	155
2. the aforementioned STANZA SERVICES LIMITED	155
Total:	310

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company as it has been proved to the notary.

Valuation

For the purpose of registration the share capital of the company has been valued at thirty-one thousand Euro.

Statement

The notary executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Law of 10 August 1915 as amended, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the said Law.

Estimate of formation expenses

The Appearers declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand seven hundred and fifty Euro (2,750.-EUR).

Constitutive meeting

The Appearers, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) That the number of Directors be fixed at three.
- 2) That the number of Commissaires be fixed at one.
- 3) That the term of office of the Directors and the Commissaire shall be until the first annual General Meeting of the Company to be held in 2008.
- 4) That there be appointed as Directors:
 - Mr John B. Mills, Director, born on 28 February 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
 - Mr Hermanus R.W. Troskie, Director, born on 24 May 1970 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
 - SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau. Bahamas.

5) That there be appointed as Commissaire:

MAITLAND LUXEMBOURG S.A., a company having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

6) That the registered office of the Company be at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearers the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the Appearers, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948;

2) STANZA SERVICES LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325949.

toutes deux ici représentées par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 29 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants (les comparants) ont décidé de constituer entre eux une société anonyme et ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme conformément aux statuts ci-dessous:

Chapitre I^{er} Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions

Art. 1^{er}. Statuts et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BBD S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 10.

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) elle peut détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, sous quelque forme que ce soit (tout en restant en dehors du champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding), et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La société peut notamment emprunter et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt ou qui a un intérêt dans la société;

(b) elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement;

(c) elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

(d) elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

3.2 Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3 La société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée. La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) Euro représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune, entièrement libérées en espèces.

Art. 6. Modifications de Capital Social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 7. Actions.

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co-détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La société considérera la première personne citée parmi les co-détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les co-propriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co-détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

Art. 8. Transfert.

8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

- (a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou
- (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou
- (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des co-détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des co-détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du co-propriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co-détenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co-détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co-détenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II Assemblée Générale - Administration et Surveillance

Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).

9.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin chaque année à 11h00.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

- (a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous

les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4 (a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

- i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
- ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
- iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire. Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 12. Conseil d'administration.

12.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil.

14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil.

15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

Art. 16. Décisions du Conseil.

16.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.

17.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4 La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout administrateur ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 18. Intérêts des administrateurs.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

Art. 19. Indemnités et Responsabilités.

19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec

les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3

(a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages

i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 20. Commissaire aux Comptes.

20.1 La surveillance de la société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la société.

20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un «réviseur d'entreprises» à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Art. 21. Rémunération des administrateurs et commissaire. Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices

Art. 22. Exercice Social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 23. Situation Financière.

23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

23.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 24. Approbation des Comptes.

24.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 25. Attribution des bénéfices.

25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 26. Acomptes sur dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V Dissolution et liquidation

Art. 27. Dissolution. L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI Généralités

Art. 28. Dispositions Légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour se terminer le dernier jour de décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Souscription et libération

La société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1) PALLISTER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée	155
2) STANZA SERVICES LIMITED, préqualifiée	155
Total:	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de la société a été évalué à trente et un mille Euro.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement et que ces conditions en plus sont conformes aux provisions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cent cinquante Euro (2.750,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

3) Les administrateurs et le commissaire sont mandatés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui doit avoir lieu en 2008.

4) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur John B. Mills, Directeur, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

- Monsieur Hermanus R.W. Troskie, Directeur, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau. Bahamas.

5) Est appelé aux fonctions de commissaire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

6) Le siège social est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Gangloff, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15724. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007086685/220/748.

(070096566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Capital at Work Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 54.445.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007

L'assemblée approuve la reconduction de la mission d'audit de PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guy de Paeuw en date du 1^{er} mars 2007 et nomme Messieurs Robert Pegels (Adresse: Route de Malagnou, 29, CH-1204 Genève) et Benoît de Hults (Adresse: rue Jean Schoetter, 11, L-2523 Luxembourg) aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

R. Lemeer / M. Sprockeels

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086508/6639/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Robertson Finance & Co Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 81.390.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le lundi 2 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 2 juillet 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007086507/320/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.939.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2007

Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT Sàrl, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 10.359, est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes clos au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086490/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Development Portisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.558.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086721/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07432. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

PA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.164.

—
Les comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

PA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007086726/2035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07619. - Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Cable & Wireless Global Card Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 63.924.

—
Extrait des résolutions prises a l'Assemblée Générale du 16 mars 2007

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Messieurs Andrew Robertson, demeurant à 46, Cleveland Avenue, Chiswick, London W4 1SW Grande Bretagne et François Goreux, demeurant à Nieuwe Keizersgracht 48, II, 1018 DS Amsterdam, Pays-Bas, de leurs mandats d'administrateurs de la Société, et nomme Monsieur Geert Schellemans, demeurant à Beginjnenland, 22, B-2260 Westerloo et Madame Penny Collins, demeurant professionnellement à Lakeside House, Cain Road, Bracknell, Berkshire RG12 1XL - UK en tant qu'administrateurs de la Société et renouvellent le mandat de KPMG AUDIT S.à r.l. de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à tenir en 2007 et approuvant les comptes pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086489/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Chester Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.465.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour CHESTER OPPORTUNITY S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007088415/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09979. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

—
Acte Constitutif publié à la page 4536 du Mémorial C n ° 95 du 8 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088392/7178/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10571. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

CanLux AB Investments One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 112.583.

Acte Constitutif publié à la page 22013 du Mémorial C n ° 459 du 2 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bergman
Gérant

Référence de publication: 2007088391/7178/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10567. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Red Valley (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 116.902.

Acte Constitutif publié à la page 72504 du Mémorial C n ° 1511 du 8 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088390/7178/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10562. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

World Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 104.542.

Acte Constitutif publié à la page 8021 du Mémorial C n ° 168 du 24 février 2005.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088389/7178/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10585. - Reçu 104 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Fox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 59.145.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 28 décembre 2006*

5^{ème} Résolution

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Pierre Hoffmann, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur au sein de la société.

L'Assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

6^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Romain Thillens et de Monsieur Dominique Ransquin, administrateurs en fonction, demeurant tous deux professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

*Pour FOX INTERNATIONAL S.A.
HRT REVISION SàRL
R. Thillens*

Référence de publication: 2007085626/565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pollux Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.120.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POLLUX SHIPPING A.G.
Le Conseil d'Administration
Signature*

Référence de publication: 2007085644/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06966. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Lexpax S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 69.248.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085648/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06725. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Matrox Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 50.650.

Auszug aus der Generalversammlung der Aktionäre vom 10. Mai 2007

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars erneuert werden müssen.

Die Generalversammlung beschliesst, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung des Jahres 2010 wie folgt zu erneuern:

Herrn Kestutis Stragys, Verwaltungsratsvorsitzender, LT-44169 Kaunas, 3, Lietuviu

Herrn Vytenis Junevicius, Verwaltungsrat, LT-48384 Kaunas, 78-19, Paneriu

Herrn Raymond Henschen, Verwaltungsrat, L-2241 Luxemburg, 20, rue Tony Neuman.

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat des Rechnungskommissars bis zur Generalversammlung des Jahres 2010 wie folgt zu erneuern:

FIDUPLAN S.A., L-1635 Luxemburg, 87, allée Léopold Goebel, RCS B-44.563.

Fuer gleichlautenden Auszug

FIDUPLAN S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007086458/752/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société prises le 27 mars 2007

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 27 mars 2007 que M. Rajat Gupta a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 26 juin 2007 et pour une durée illimitée.

M. Rajat Gupta réside au 59 Beachside Avenue à Westport, dans le Connecticut 06880 CT aux Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007086457/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Apollo Rom (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.447.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 mai 2006

En date du 4 mai 2006, l'Associé Unique de APOLLO ROM (EU) Sarl (la «Société»), a pris la décision d'accepter la démission de M. Richard James, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007086460/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Universal (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.075.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 4 mai 2006

En date du 4 mai 2006, l'Associé Unique de UNIVERSAL (US) Sarl (la «Société»), a pris la décision d'accepter la démission de M. Richard James, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007086461/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.**Universal (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.074.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 4 mai 2006

En date du 4 mai 2006, l'Associé Unique de UNIVERSAL (EU) Sarl (la «Société»), a pris la décision d'accepter la démission de M. Richard James, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007086462/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.**International Moco Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.685.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007086463/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Invest Hotels Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.623.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour INVEST HOTELS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007086464/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Transmideast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 19.628.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 14 juin 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano De Meo, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Eric Giacometti, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano De Meo en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance le 21 septembre 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

TRANSMIDEAST S.A.
M. La Rocca / D. Murari
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086418/43/46.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

WestLB Lease Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.483.

Aktualisierung unseres Handelsregisterauszuges WestLB LEASE FINANCE LIMITED, Sektion B, Nummer 123 483, ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Mai 2007

Herr Christian Klar, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, hat mit Wirkung vom 15. Mai 2007 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt. Herr Marc Linnenbaum, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, wurde von der ausserordentlichen Generalversammlung am 15. Mai 2007 zum Geschäftsführer gewählt.

Der Geschäftsführerrrat der WestLB LEASE FINANCE LIMITED setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

- Frau Bárbara Daroca, WestLB INTERNATIONAL S.A. Luxembourg
- Herr Hinnerk Koch, WestLB INTERNATIONAL S.A. Luxembourg
- Herr Marc Linnenbaum, WestLB INTERNATIONAL S.A. Luxembourg.

6. Juli 2007.

WestLB LEASE FINANCE LIMITED
M. Linnenbaum / H. Koch

Référence de publication: 2007086428/1955/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Etablissements Locanord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 129.798.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., dont le siège social est à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, constituée aux termes d'un acte reçu le 23 mars 2005 par le notaire Anja Holtz, soussignée, publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations sous le numéro 886 du 13 septembre 2005, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 107.480, ici représentée par un de ses administrateurs, savoir, la société anonyme FIDUCIAIRE ARBO S.A. dont le siège social est à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 97.573, ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Marcel Bormann, demeurant à Wiltz,
- Monsieur Olivier Gaspard, demeurant à Bastogne (Belgique)

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ETABLISSEMENTS LOCANORD S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet la location de moyens de transports automoteurs sans chauffeur, la location d'installations pour chantiers ainsi que la location de matériel pour fêtes.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Art. 6. Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2007.

La première assemblée générale aura lieu en l'an 2008.

Souscription et libération

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA, préqualifiée, cents 100 actions	100
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.700,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur: Monsieur Claude Streicher, gérant de société, demeurant à L-9510 Wiltz 3, rue des Prés,
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., dont le siège social est à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, constituée aux termes d'un acte reçu le 23 mars 2005 par le notaire Anja Holtz, soussignée, publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations sous le numéro 777 du 3 août 2005, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 107.117, ici représentée par un de ses administrateur, savoir, la société anonyme FIDUCIAIRE ARBO S.A. dont le siège social est à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 97.573
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2012.
- 5) Le siège social est fixé à L9510 Wiltz, 3, rue des Prés.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Claude Streicher susnommé.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bormann, O. Gaspard, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 juin 2007. WIL/2007/477. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 juillet 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007087273/2724/194.

(070096973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Banking Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.120.

Aktualisierung unseres Handelsregistrauszuges BANKING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Sektion B, Nummer 72120, ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Mai 2007

Herr Christian Klar, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg, hat mit Wirkung vom 16. April 2007 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt. Frau Bárbara Daroca, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg, wurde von der ausserordentlichen Generalversammlung am 15. Mai 2007 zur Geschäftsführerin gewählt.

Der Geschäftsführerrrat der BANKING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

- Frau Bárbara Daroca, WestLB INTERNATIONAL S.A. Luxembourg
- Herr Hinnerk Koch, WestLB INTERNATIONAL S.A. Luxembourg
- Herr Marc Linnenbaum, WestLB INTERNATIONAL S.A. Luxembourg.

Den 6. Juli 2007.

BANKING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

M. Linnenbaum / H. Koch

Référence de publication: 2007086431/1955/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pantsula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.882.

Aktualisierung unseres Handelsregistrauszuges PANTSULA S.à r.l., Sektion B, Nummer 110 882, ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Mai 2007

Herr Franz Ruf, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg, hat mit Wirkung vom 31. Dezember 2006 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt. Frau Karin Hain, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg, wurde von der ausserordentlichen Generalversammlung am 15. Mai 2007 zur Geschäftsführerin gewählt.

Die BANKING SERVICES LUXEMBOURG wurde mit Wirkung vom 9. Februar 2007 von einer Aktiengesellschaft (S.A.) in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (S.à r.l.) umgewandelt.

Die Geschäftsführung der PANTSULA S.à r.l. setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

- BANKING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.
- Frau Karin Hain, WestLB INTERNATIONAL S.A. Luxembourg
- Herr Thomas Keith, WestLB INTERNATIONAL S.A. Luxembourg.

6. Juli 2007.

PANTSULA S.à r.l.

H. Koch / K. Hain

Référence de publication: 2007086430/1955/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.594.525,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WP IX INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (WPPE IX),

being the sole shareholder of WP IX LUXCO I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 110,184,

duly represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of one million five hundred forty-four thousand two hundred euros (EUR 1,544,200.-) represented by sixty-one thousand seven hundred sixty-eight (61,768) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to one million five hundred ninety-four thousand five hundred twenty-five euros (EUR 1,594,525.-) by the issue of two thousand thirteen (2,013) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of fifty thousand three hundred twenty-five euros (EUR 50,325.-).

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred ninety-four thousand five hundred twenty-five euros (EUR 1,594,525.-) represented by sixty-three thousand seven hundred eighty-one (63,781) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of one million five hundred forty-four thousand two hundred euros (EUR 1,544,200.-) represented by sixty-one thousand seven hundred sixty-eight (61,768) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to one million five hundred ninety-four thousand five hundred twenty-five euros (EUR 1,594,525.-) by the issue of two thousand thirteen (2,013) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of fifty thousand three hundred twenty-five euros (EUR 50,325.-).

All shares have been subscribed by the sole shareholder.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand three hundred twenty-five euros (EUR 50,325.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, article six (6) paragraph one (1) of the Company's articles of association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred ninety-four thousand five hundred twenty-five euros (EUR 1,594,525.-) represented by sixty-three thousand seven hundred eighty-one (63,781) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 1,800.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WP IX INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (WPPE IX),

étant le seul associé de WP IX LUXCO I S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.184.

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros (EUR 1.544.200,-) représenté par soixante et un mille sept cent soixante-huit (61.768) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.594.525,-) par l'émission de deux mille treize (2.013) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de cinquante mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 50.325,-).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.594.525,-) représenté par soixante-trois mille sept cent quatre-vingt et une (63.781) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros (EUR 1.544.200,-) représenté par soixante et un mille sept cent soixante-huit (61.768) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.594.525,-) par l'émission de deux mille treize (2.013) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de cinquante mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 50.325,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, mentionné ci-avant, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 50.325,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.594.525,-) représenté par soixante-trois mille sept cent quatre-vingt et une (63.781) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16254. — Reçu 503,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007088414/242/116.

(070099017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Tractebel Cash Management Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.978.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088382/4983/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10725. - Reçu 195 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Tractebel Cash Management Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.978.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088383/4983/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10722. - Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Electrabel Finance and Treasury Management, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.439.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088384/4983/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10718. - Reçu 205 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

SB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.364.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 mai 2007

1) Les associés accusent réception de la démission de Monsieur Pierre Metzler, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 15 mai 2007.

2) Les associés décident de nommer Monsieur Timothy Gregory Coughlan, directeur de société, né le 9 mai 1950 à Cork (Irlande), demeurant «Fastnet House», Ardbrack, Kinsale, Co Cork (Irlande) comme nouveau gérant A, en remplacement de Monsieur Pierre Metzler, avec effet au 15 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086488/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Tanit Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.164.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086712/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07433. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007086711/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07479. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007086710/2080/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07467. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Sabian Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.491.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 22 juin 2007

L'assemblée constate et accepte la démission de Madame Catherine Calvi.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Madame Silvia Cardoso, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le nouvel administrateur ainsi nommé, terminera le mandat accordé à son prédécesseur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2007086480/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

European Business Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 42.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088326/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

VVR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.752.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088328/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2007, réf. DSO-CG00135. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

M.H.C. Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007088399/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10503. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

NEThave Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 574.075,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 99.687.

Acte Constitutif publié à la page 23910 du Mémorial C n ° 499 du 12 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bergman / J. Dercksen
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007088393/7178/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10576. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

M.H.C. Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007088397/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06530. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

M.H.C. Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007088398/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06529. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007088403/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07251. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Ottaviani Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 81.284.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088387/1097/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10506. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Transports Machado Afonso s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4696 Lasavage, 24, rue de la Crosnière.

R.C.S. Luxembourg B 55.071.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lasavage, le 27 juillet 2007.

TRANSPORTS MACHADO AFONSO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007088379/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10528. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Vicente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 87.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juillet 2007.

VICENTE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007088378/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10531. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Dungog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.903.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of July.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

here represented by Mr Roberto Scavizzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 27, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name DUNGOG S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de commerce de Tortola sous le numéro 400.547; ici représentée par Monsieur Roberto Scavizzi, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: DUNGOG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gestion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gestion ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gestion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 Septembre 1969, demeurant professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972, demeurant professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Scavizzi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16276. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007088334/220/281.

(070098725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Business Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.780.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088385/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09348. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Chester Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour CHESTER OPPORTUNITY S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007088416/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09977. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Chester Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour CHESTER OPPORTUNITY S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007088413/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09990. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**SL Munchen Minor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Munchen Minor Capital S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.639.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PICCADILLY MINOR CAPITAL S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of MUNCHEN MINOR CAPITAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, on June 11, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- that, the sole shareholder has taken the sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the company's name into SL MUNCHEN MINOR CAPITAL S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4. Dénomination.** The Company will have the denomination SL MUNCHEN MINOR CAPITAL S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PICCADILLY MINOR CAPITAL S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société MUNCHEN MINOR CAPITAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juin 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en SL MUNCHEN MINOR CAPITAL S.à r.l. et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: SL MUNCHEN MINOR CAPITAL S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, Relation: LAC/2007/15112. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088442/242/64.

(070099012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 117.891.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007088405/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06703. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Chester Opportunity, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.465.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHESTER OPPORTUNITY S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007088417/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09973. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Cardoso & Fils Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1863 Luxembourg, 45, Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 110.153.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085654/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05343. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Immo-Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1863 Luxembourg, 45, Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 110.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085655/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05353. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Cribis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.782.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085659/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05412. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Paro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.366.

L'an deux mille sept, le quatre juillet 2007

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PARO SA, établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B45.366, constituée suivant acte Marc Elter de Luxembourg en date du 21 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 586 du 9 décembre 1993, modifiée suivant acte Marc Elter de Luxembourg en date du 18 mars 1996, publié au dit Mémorial, Numéro 313 du 27 juin 1996, modifiée suivant acte Paul Bettingen de Niederanven du 11 décembre 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 646 du 17 août 2001, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 18 mai 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au dit Mémorial, Numéro 1167 du 14 décembre 2001, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 27 juin 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 1232 du 18 novembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Monsieur André Steyer, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- La présente assemblée avait été valablement convoquée pour le 7 juin 2007, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte du même jour (numéro 3828 du répertoire) reçu par le notaire Roger Arrensdorff de résidence à Mondorf-les-Bains.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (250.000,-), seulement deux (2) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés dans:

- Le Lëtzebuerger Journal des 15 juin et 26 juin 2007.

- Le Mémorial C, Numéro 1165 du 15 juin 2007, et Numéro 1263 du 26 juin 2007,

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Transfert du siège social de L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:
« **Art. 3, premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ettelbrück.»

Troisième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 53, avenue J-F Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Risch, Steyer, Reding, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 12 juillet 2007, Relation: REM/2007/1436. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 juillet 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007086471/218/60.

(070095633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) Mr Robert Whitton, company director, born on 5 October 1962 in Romford, residing at 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, United Kingdom,

here represented by Ms Céline Le Cam, LL.M. residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

2) Mr Stuart Le Gassick, company director, born on 3 December 1944, in Hampton, residing at 34 Eaton 6 Gidea Close, Romford RM2 5NP, United Kingdom,

here represented by Ms Céline Le Cam, prenamed, by virtue of a proxy.

3) Mr Mark Tagliaferri, company director, born on 2 February 1963 in Orange, New Jersey, residing at Second floor, flat 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, United Kingdom,

here represented by Ms Céline Le Cam, prenamed, by virtue of a proxy.

4) UBERIOR VENTURES LIMITED, a company incorporated and existing in Scotland, with registered number SC235067 and whose registered office is at Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom,

here represented by Ms Céline Le Cam, prenamed, by virtue of a proxy.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of GUYANA HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.457, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 954, dated 16 May 2006 (the «Company»). The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the number of share quotas of the Company by splitting the existing one hundred (100) share quotas of the Company into one million (1,000,000) new share quotas.
2. Subsequent change of the per value of each share quota of the Company from one hundred twenty-five Euro (125.00 EUR) to one Euro cent and twenty-five (0.0125 EUR).
3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners resolves to increase the number of share quotas of the Company by splitting the existing 100 (one hundred) share quotas one million (1,000,000) new share quotas.

The general meeting of partners resolves that the above-mentioned splitting of share quotas shall preserve the prior allotment of the shareholding and thus resolves to split the existing (i) 19 share quotas numbered 1 to 19 being held by Mr Robert Whitton into 190,000 share quotas numbered 1 to 190,000; (ii) 15 share quotas numbered 20 to 34 being held by UBERIOR VENTURES LIMITED into 150,000 share quotas numbered 190,001 to 340,000; (iii) 19 share quotas numbered 35 to 53 being held by Mr Marc Tagliaferri into 190,000 share quotas numbered 340,001 to 530,000; (iv) 28 share quotas numbered 54 to 81 being held by UBERIOR VENTURES LIMITED into 280,000 share quotas numbered 530,001 to 810,000 (iv) 19 share quotas numbered 82 to 100 being held by Mr Stuart Le Gassick into 190,000 share quotas numbered 810,001 to 1,000,000.

Second resolution

The general meeting of partners subsequently resolves to change the par value of each share quota of the Company from the value of one hundred twenty-five Euro (125.00 EUR) to the value of one Euro cent and twenty-five (0.0125 EUR).

Third resolution

As a result of the decision to split and change the per value of the share quotas of the Company, the general meeting of partners decides to restate article 6 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.00 EUR) divided into one million (1,000,000) share quotas of one Euro cent and twenty-five (0.0125 EUR) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.00.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) M. Robert Whitton, directeur de sociétés, né le 2 octobre 1962 à Romford, Royaume Uni, demeurant au 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume-Uni,

ici représenté par Mlle Céline Le Cam, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) M. Stuart Le Gassick, directeur de sociétés, né le 3 décembre 1944 à Hampton, Royaume-Uni, demeurant au 34 Eaton 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume Uni,

ici représenté par Mlle Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3) M. Marc Tagliaferri, directeur de sociétés, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, demeurant au deuxième étage, Apt 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, Royaume-Uni,

ici représenté par Mlle Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4) UBERIOR VENTURES LIMITED, une société constituée et existant en Ecosse, ayant le matricule SC235067 et ayant son siège social au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, Royaume-Uni,

ici représentée par Mlle Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société GUYANA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.457, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 954, daté du 16 mai 2006 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lesquels comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du nombre de parts sociales de la Société par fractionnement des 100 (cent) parts sociales existantes de la Société en un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales.

2. Subséquente modification de la valeur unitaire chaque part sociale de la Société de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) à un euro cent vingt-cinq (0,0125 EUR).

3. Subséquente modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société en fractionnant les cent (100) parts sociales existantes de la Société en un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales.

L'assemblée générale des associés décide que le fractionnement des parts sociales susmentionné préserve la répartition de l'actionnariat initiale et ainsi décide de fractionner (i) les 19 parts sociales existantes numérotées de 1 à 19 détenues par M. Robert Whitton en 190.000 parts sociales numérotées 1 à 190.000; (ii) les 15 parts sociales existantes numérotées de 20 à 34 détenues par UBERIOR VENTURES LIMITED en 150.000 parts sociales numérotées 190.001 à 340.000 parts sociales; (iii) les 19 parts sociales existantes numérotées de 35 à 53 détenues par M. Marc Tagliaferri en 190.000 parts sociales numérotées 340.001 à 530.000 parts sociales; (iv) les 28 parts sociales existantes numérotées de 54 à 81 détenues par UBERIOR VENTURES LIMITED en 280.000 parts sociales numérotées 530.001 à 810.000; et (v) les 19 parts sociales existantes numérotées de 82 à 100 détenues par M. Stuart Le Gassick en 190.000 parts sociales numérotées 810.001 à 1.000.000.

Deuxième résolution

En subséquent, l'assemblée générale des associés décide de changer la valeur de chaque part sociale de la Société de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) à un euro cent vingt-cinq (0,0125 EUR).

Troisième résolution

Suite à la décision de fractionner et changer la valeur unitaire des parts sociales de la Société, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.00) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales de un euro cent vingt-cinq (0,0125 EUR) chacune»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.500,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Le Cam, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, Relation: LAC/2007/14347. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086624/242/134.

(070096422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.